

## COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
15/03/2024	25/03/2024	En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 17

*L'an deux mil dix vingt quatre*

*Le 20 mars à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

### **ETAIENT PRESENTS :**

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, SAINT MLEUX Xavier, JOUAUX Laëtitia, DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

### **Formant la majorité des membres en exercice.**

**ABSENTS Excusés** : ROCHELLE Stéphane

**ABSENTS** : BOULET Peggy,

**POUVOIR** : Néant

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

### **N°14-03-2024 Mise à disposition d'un local professionnel – Activité d'Electricien-Plombier**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la commune est propriétaire d'un bâtiment situé au 13bis avenue d'Antrain, dénommé Espace Tuffin.

L'entreprise Indigo Exploitation occupant cet espace depuis le 03 décembre 2015 a, par courrier réceptionné le 07 février 2024 fait part de son intention de résilier le bail au 31 mars de cette année.

Monsieur le Maire expose qu'un artisan électricien, plombier a fait part de son intérêt pour reprendre les locaux libérés dans les mêmes conditions que celles existantes jusqu'alors en dehors de la durée de location.

Il précise que le loyer est actuellement de 592.23€HT, loyer indexé sur l'indice trimestriel des loyers commerciaux de l'Insee, pour une superficie totale bâtie d'environ 500m<sup>2</sup> (y compris annexe de 50m<sup>2</sup>).

Il indique que l'artisan a fait une offre sur l'acquisition des locaux concernés par cette location et que son souhait serait que la mise à disposition se fasse du 1<sup>er</sup> avril 2024 jusqu'à conclusion de l'acte de vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité

**Autorise** monsieur le Maire à conclure une convention de mise à disposition au profit de la SARLU Sg pour la partie du bâtiment Espace Tuffin, libérée par la société Indigo Exploitation à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024

**Précise** que cette mise à disposition sera réalisée dans les termes équivalent au bail préexistant, y compris loyer

**Précise** que la mise à disposition prendra fin à la conclusion de la vente du bâtiment ou dans les conditions fixées par la convention de mise à disposition.

**La Secrétaire de Séance**  
**Marie-Claude DURAND**



**Le Maire**  
**Pascal HERVÉ**

